

Bécancour

ALIÉNATION D'UN BIEN

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Bécancour a aliéné, en faveur de Gestion Mario Gagnon inc., le lot numéro 6 402 108 du cadastre du Québec, au prix de 84 760,64 \$, taxes en sus.

Ville de Bécancour, le 28 octobre 2025.

Me Isabelle Auger St-Yves Greffière de la Ville